

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07/10 – 01 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Roger BOEHM, secrétaire de séance.

Date de publication: 30/08/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJINI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07/10 – 02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2023

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2023 a été transmis par mél du 6 juillet 2023 aux conseillers municipaux.

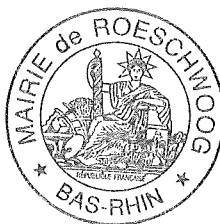
Le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise, il propose au Conseil municipal son approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2023.

Date de publication: 30/08/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07/10 – 03 – VERSEMENT D’UNE SUBVENTION A LA SECTION « HISTOIRE LOCALE » DE L’ASSOCIATION MOC

Le Maire présente un bilan du séjour dans le Limousin.

37 personnes ont participé à ce déplacement.

Le programme proposé par les communes de Verneuil sur Vienne et de Veyrac était intéressant et l'accueil a été cordial.

D'un point de vue financier, le coût global du déplacement se monte à près de 4 350,00 €.

Le Conseil municipal lors de sa séance du 5 juin 2023 a validé le principe de la prise en charge des frais de déplacement (location des véhicules, remboursement des frais de carburants et péages) et des présents amenés aux communes.

Location de 3 minibus	1 845,00 €
Frais de carburant et péages	1 479,88 €
Cadeaux aux 2 communes	1 024,80 €
Vin offert	315,00 €
Alcools distillerie Hepp	225,80 €
Paniers garnis Cave des Anges	184,00 €
Plaquettes en verre Rémy JUNG	300,00 €
<u>TOTAUX</u>	<u>4 349,68 €</u>

La Section « Histoire locale » de l'Association MOC a pris en charge lors de la sortie les frais de carburant et de péages.

Aussi, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 1 480,00 € à la Section « Histoire locale » de l'Association MOC pour les débours relatifs aux frais de carburant et de péages lors du déplacement à Verneuil sur Vienne et à Veyrac du 23 au 26 juin 2023.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, M. Roger BOEHM ne participant pas au vote,

DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 1 480,00 € à la Section « Histoire locale » de l'Association MOC pour les débours relatifs aux frais de carburant et de péages lors du déplacement dans le Limousin du 23 au 26 juin 2023.

Les crédits sont disponibles au budget annexe MOC de l'exercice section de fonctionnement compte 6574.

Date de publication: 30/08/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07/10 – 04 – DECISION DE PLANTATION D'ARBRES

M. Pierre HARNIST expose les propositions de plantation d'arbres dans la Commune pour l'hiver 2023/2024.

Plantation rue de la Gare vers Leutenheim le 25 novembre 2023 – opération Sainte Catherine soutenue par la CEA

Le Conseil municipal avait validé le principe de candidater à l'opération « Sainte Catherine » de la CEA.

La candidature de Roeschwoog n'avait pas pu être retenue en 2022, mais la Commune a été sélectionnée pour cette opération pour 2023.

La CEA offre 12 arbres fruitiers qui feront l'objet d'une plantation le samedi 25 novembre 2023 autour d'une petite animation et d'un moment convivial.

La Commission propose de planter ces arbres sur la parcelle section AP n°117 acquise par la Commune de Roeschwoog à l'entrée du village en venant de Leutenheim rue de la Gare.

Plantations le long de la trame verte

Le long de la trame verte vers le Staedly, la Commission propose la plantation de 5 arbres (tilleul, érable, peuplier, bouleau...) et d'arbustes.

Plantations entre les deux voies de chemin de fer

Il est proposé de planter des noyers le long de la voie de part et d'autre.

Plantations en zone urbaine

Rue de l'Eglise, îlot pavé en face du jardin du presbytère : proposition de plantation d'un arbre et de plantes couvre-sol dans l'îlot après enlèvement des pavés.

Rue Principale : proposition de plantation d'un arbre ou arbuste dans l'espace vert devant le 15 rue Principale (à hauteur du magasin d'optique Atelier de Vinci).

Rue de l'Europe : proposition de plantation de 7 arbres le long du trottoir Sud dans le cadre de la poursuite des travaux de viabilité définitive.

Roselière Woog : proposition de plantation d'une haie champêtre d'une longueur d'environ 150 mètres linéaires au bout de la roselière à hauteur de la parcelle section 3 n°224.

Réflexion pour la replantation de la parcelle de forêt ONF n°6

La chalarose du frêne avait décimé toute la population d'arbres de la parcelle de forêt gérée par l'ONF côté Leutenheim.

Des travaux de coupe des arbres morts ont eu lieu en 2022.

L'ONF avait proposé une replantation de chênes sessiles pour un montant de 13 570,00 € HT au programme d'actions 2020.

Le Conseil municipal n'avait pas donné suite à cette proposition.

Une estimation de replantation d'essences d'arbres variées a été présentée par l'ONF pour le programme d'actions, exercice 2023 pour un montant de 17 370,00 € HT.

La Commission a également étudié la possibilité d'une replantation selon la méthode du japonais Akira MIYAWAKI (plantations très denses d'espèces locales au départ, abondement et entretien des sols pendant 3 ans) qui permettrait au bout de 25 ans d'avoir à nouveau une forêt adulte.

Il est noté que cette méthode a un coût important.

Plantations et opérations dans le cadre du projet Trame verte et bleue

Le Conseil municipal avait approuvé par décision du 8 août 2022, le principe de plantations et actions proposées à l'étude diagnostic réalisées par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) à plusieurs endroits.

Ces actions sont financées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80 %.

Elles sont prévues, comme suit :

- plantation d'un linéaire de haie champêtre servant de refuge et de corridor à la faune sur le pré section AP parcelle n°78 entre les deux voies de chemin de fer pour un coût estimé à 4 732,00 € HT
- réalisation d'un diagnostic écologique par l'association BUFO pour une renaturation de l'étang de pêche au lieu-dit Glacys. Le coût de l'opération s'élève à près de 5 991,00 € HT.

Entendu l'exposé de M. Pierre HARNIST, adjoint en charge de l'Engagement pour la planète
Considérant les propositions et travaux de la Commission Engagement pour la planète

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des informations données

APPROUVE

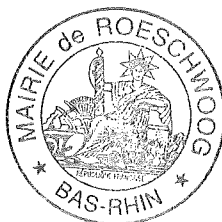
- les plantations proposées et animations dans le cadre de l'opération Sainte Catherine avec la CEA
- la plantation de noyers entre les deux voies de chemin de fer
- les plantations en zone urbaine (rue de l'Eglise, rue Principale, rue de l'Europe)
- la plantation d'une haie champêtre à la Roselière Woog
- et les actions engagées dans le cadre de l'opération Trame verte et bleue (haie champêtre sur le pré section AP parcelle n°78, la réalisation d'un diagnostic écologique pour la renaturation de l'étang de pêche au lieu-dit Glacys)

DECIDE la prise en charge des dépenses associées.

Les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2023.

Date de publication: 30/08/2023

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

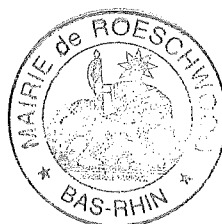
OBJET : DELIBERATION 2023/07/10 – 05 – DECISION D'ORGANISATION DE JOURNEES ENGAGEMENT POUR LA PLANETE LES 8 ET 9 JUIN 2024

La Commission propose l'organisation d'une nouvelle action sous la forme de journées Engagement pour la Planète qui pourraient avoir lieu les 8 et 9 juin 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'organisation de Journées Engagement pour la Planète qui pourraient avoir lieu les 8 et 9 juin 2024.

Date de publication: 30/08/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07/10 – 06 – CHASSE COMMUNALE – CONSULTATION DES PROPRIETAIRES – POINT D'INFORMATION SUR LES REPONSES RELATIVES A L'AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE POUR LE BAIL 2024-2033

Les actuels baux de chasse arrivent à échéance le 1^{er} février 2024 et seront renouvelés pour une période de 9 ans.

Le Conseil municipal, par délibération du 5 avril 2023, a décidé de procéder par écrit à la consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse.

Le Commune propose, en cas d'abandon du produit de la chasse à la Commune par 2/3 des propriétaires représentant 2/3 des surfaces chassables, le reversement de la totalité des loyers à l'Association foncière de remembrement de Roeschwoog pour l'entretien de ses chemins d'exploitation.

Les courriers de consultation ont été envoyés entre le 22 et le 26 juin 2023.

Par ailleurs, l'ensemble des propriétaires ont été invités à une réunion d'information qui a eu lieu le samedi 8 juillet dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des propriétaires de l'association foncière de remembrement de Roeschwoog.

Le Maire effectue un point d'avancement des réponses à la consultation.

44 % des propriétaires ont voté à ce jour. Ils sont propriétaires de 73 % de la surface.

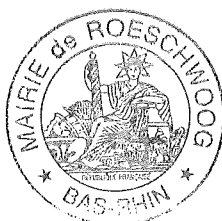
98% des propriétaires qui ont voté se sont prononcés pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Afin que l'abandon puisse être prononcé, il est nécessaire que 66% des propriétaires possédant 66 % des surfaces répondent à la consultation.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 30/08/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

[Signature]

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJINI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07/10 – 07 – SEMAINE DIGIDETOX - POINT D'AVANCEMENT DU PROJET

Le Maire informe les conseillers de l'avancement du projet de la semaine « digi déttox ».

Il rappelle les personnes « initiatrices » du projet :

- ☐ Les 4 communes du regroupement pédagogique : Roeschwoog, Leutenheim, Neuhaeusel, Fort-Louis avec le président du SIVU, Michel LORENTZ
- ☐ Les écoles : A. WECKMANN avec sa directrice Vanessa KOPPITZ, maternelle La Roselière de Roeschwoog avec sa directrice Marie-Josée HENRY
- ☐ Le périscolaire de l'école Weckmann avec sa directrice Emilie HAUSHALTER
- ☐ L'animation jeunesse avec son responsable Jonathan LAUB
- ☐ La Médiathèque de Roeschwoog avec sa responsable Audrey MARTINET
- ☐ L'AFICEL avec sa responsable Barbara RICHERT
- ☐ Audrey BAUERLE, psychanalyste
- ☐ Le relais Parents-enfants de la communauté de communes avec sa responsable Sandra STRASSER.

Deux réunions ont été organisées avec les parents pour construire ensemble un projet pour cette semaine, le samedi 6 mai à 10h30 au Périscolaire de l'école Weckmann à l'école de Roeschwoog et le mercredi 10 mai à 20h également au Périscolaire de l'école Weckmann à l'école de Roeschwoog.

45 parents étaient présents.

Une réunion de présentation des résultats des réflexions et travail concret sur l'organisation de la semaine a eu lieu le samedi 17 juin 2023 en Mairie de Roeschwoog à 10h30, réunion à laquelle étaient également invitées les associations locales.

Lors de cette séance, trois groupes de préparation avec des référents ont été constitués :

- **Gestion des repas** - référents : Vanessa KOPPITZ et Emilie HAUSHALTER
- **Animations collectives** (concerne les contenus qui seront proposés/animés/guidés/encadrés par un animateur) - référents : Michel LORENTZ et Jonathan LAUB
- **Animation en autonomie** (concerne les contenus à vivre par les familles, sans nécessaire présence d'un animateur, ni horaires) – référent : Barbara RICHERT.

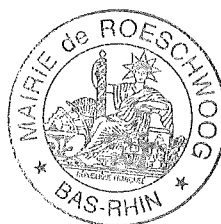
Le Conseil municipal,

PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 30/08/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07/10 – 08 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL / POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire informe les conseillers de l'avancement des travaux en cours dans les bâtiments communaux.

Mairie – remplacement des volets – phase 1 (façade Sud)

La fabrication et la mise en peinture des nouveaux volets est effectuée.
Les volets seront mis en place d'ici à fin juillet 2023.

Eglise St Barthélémy

Les travaux de réfection des portes principales de l'Eglise sont achevés. Les portes ont été remises en place le 13 juin 2023.

Le coût total de l'opération s'élève à 17 040,00 € TTC, moins 7 100,00 € de subventions notifiées qui sont attribuées par la CEA.

Réalisation de box au grenier 5 rue de l'Ancre

Les travaux de cloisonnement des combles ont été achevés le 5 juillet 2023 par l'entreprise KOCHER Francis.

MOC – infiltrations au niveau des fenêtres de toit « vélux »

La Maison des Oeuvres et de la Culture fait l'objet d'infiltrations ponctuelles mais récurrentes.

La Sté Ried Etanche qui avait effectué les travaux de couverture il y a près de 10 ans est intervenue à plusieurs reprises. En 2021, comme aucune solution pérenne n'avait été trouvée, la Commune a fait appel à son assureur Groupama. Malgré une expertise et de nouveaux travaux, de nouvelles infiltrations sont intervenues.

La garantie décennale arrivant à échéance le 29 août 2022, sur les conseils de son assureur, la commune a assigné la Sté Ried Etanche en justice, l'objectif étant d'interrompre le délai de la garantie décennale et de régler définitivement ces problèmes d'infiltration.

Une nouvelle expertise a été demandée par le Tribunal avec la conclusion qu'il est nécessaire de refaire les costières de 6 vélux. Le coût estimé des travaux par l'expert est de 26 400 €.

Après consultation des entreprises, l'offre la moins-disante a été établie par la Sté VONTHRON à 35 993,56 € TTC.

Le principe d'une prise en charge à l'amiable des réparations et frais d'expertise a été acceptée pour un montant total de 41 447,12 € TTC par :

- la Sté Ried Etanche (80% du montant)
- le Maître d'œuvre BAUSSAN PALANCHE (20% du montant).

Un protocole d'accord reste toutefois à signer par toutes les parties.

Les travaux de réfection seraient réalisés par la Sté VONTHRON à partir du 25 septembre 2023 pour une durée de deux semaines.

Bâtiment 15 rue Principale (ancienne trésorerie) – remplacement des menuiseries extérieures

Les menuiseries du bâtiment 15 rue Principale (fenêtres et porte d'entrée principale) seraient à remplacer. Plusieurs fenêtres en bois sont vermoulues.

Après consultation, le coût des travaux pour leur remplacement s'estime à près de 22 000,00 € HT.

Il est à noter que les deux fenêtres côté Sud ne pourront pas être remplacées car les aménagements intérieurs, effectués par le commerçant occupant le local professionnel, ne permettent plus d'y accéder.

Entendu l'exposé du Maire

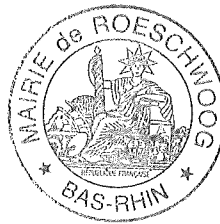
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des informations données sur les travaux en cours dans les bâtiments communaux.

Date de publication: 30/08/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07/10 – 09 – MEDIATHEQUE - REALISATION DES TRAVAUX DE REFECTION DU TOIT PHOTOVOLTAÏQUE, REPRISE DE LA TOITURE ET ISOLATION DE COMBLES

Le Conseil municipal a validé lors de sa séance du 5 avril 2023 et celle du 5 juin 2023 la réalisation des travaux de réfection du toit photovoltaïque de la médiathèque, de la reprise de la toiture et de l'isolation complémentaire des combles perdues pour un coût estimé de 61 790,93 € HT.

Après vérification des propositions d'Electricité Strasbourg Réseau, le coût de l'installation de la centrale photovoltaïque de 9 350 Wc en autoconsommation et en revente du surplus s'élève à 15 893,06 € HT par shed, soit près de 31 787,00 € HT.

Pour la reprise de la toiture par la pose de bacs aciers et l'isolation de combles perdus, le Conseil municipal s'était prononcé pour une attribution des travaux à la Sté VONTHRON pour un coût de 30 883,29 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'annuler sa décision et de retenir, in fine, l'offre de la Société SCHWARZWALDER et fils au prix de 25 948,20 € HT.

Entendu l'exposé de M. Yannick SCHMITT

Vu les travaux de la Commission Travaux des 5 décembre 2022, 15 mars 2023 et 25 mai 2023

Vu les décisions du Conseil municipal du 5 avril 2023 et du 5 juin 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation des travaux de rénovation du toit photovoltaïque de la médiathèque de Roeschwoog pour un coût global estimé à près de 57 800,00 € HT, isolation du comble perdu comprise.

DECIDE d'annuler l'attribution des travaux de reprise de la toiture à la Sté VONTHRON (décision n°2023/06/05-08 du 5 juin 2023)

SOLLICITE auprès de l'Etat et autres partenaires les aides financières possibles (Etat, CEA, Région Grand Est...).

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents qui seraient utiles à la bonne mise en œuvre de cette décision.

Les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2023.

Date de publication: 30/08/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus..... : 19
Membres en fonction..... : 19
Membres présents : 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s) : 1

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07/10 – 10 – REALISATION D'UNE VOIE D'ACCES ET D'UN PARKING A L'ARRIERE DU CIMETIERE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de la réalisation d'une halte pour les gens du voyage et du projet de construction d'un nouveau péricolaire, il y a lieu de créer une voie d'accès à l'arrière du cimetière par la route de Neuhaeusel (RD 136) et l'aménagement de 17 places de parking.

Le Conseil municipal lors de sa séance du 15 janvier 2022 puis lors de sa séance du 11 avril 2022 avait approuvé le principe de ces travaux et missionné le Bureau d'études BEREST pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à près de 120 000,00 € HT (aménagement de 17 places de parking, aménagement voie d'accès, honoraires maîtrise d'œuvre, raccordements AEP et assainissement, raccordement électrique -hors extension spécifique et hors mise en place d'un poste spécifique au nouveau péricolaire -).

Les travaux de voirie provisoire devront être effectués d'ici à fin septembre 2023 pour permettre le démarrage du chantier de construction du nouveau péricolaire.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure, à lancer les consultations et de l'autoriser à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de la procédure de passage de marché public et le lancement des consultations pour la réalisation des travaux d'une voie d'accès et d'un parking à l'arrière du cimetière dans la cadre d'aménagements d'un terrain pour permettre l'installation des gens du voyage et dans la cadre de la construction du nouveau péricolaire.

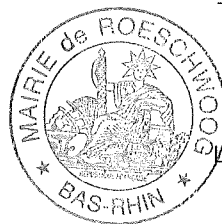
AUTORISE le Maire à effectuer le choix de l'entreprise retenue et à signer le marché à intervenir

CHARGE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette décision.

Les crédits sont inscrits au budget principal, section investissement et au budget annexe périscolaire, section investissement de l'exercice 2023.

Date de publication: 30/08/2023

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07/10 – 11 – ATTRIBUTION D'UNE MISSION PORTANT SUR L'EXPERTISE ET L'ENTRETIEN DES POINTS D'EAU INCENDIE (PEI) PUBLICS PARTICIPANT A LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Les évolutions législatives et réglementaires obligent la Commune depuis 2020 à :

- fournir un nombre suffisant d'installations de lutte contre l'incendie compte tenu des risques à défendre
- faire vérifier que la pression et le débit sont suffisants
- maintenir l'accessibilité des pompiers aux installations
- faire procéder au nettoyage et à l'entretien régulier des points d'eau
- transmettre au SDIS un plan détaillé de la commune inscrivant les différents réseaux et points d'eau utilisables avec leurs caractéristiques (saisie et matérialisation sur le portail internet du SDIS)
- faire respecter les prescriptions techniques et les normes de fonctionnement relatives aux installations
- d'autres obligations se sont ajoutées comme la demande d'accord du SDIS avant déplacement, mise en place ou modification d'une installation.

Avant cette évolution législative, la Commune pouvait faire appel aux pompiers pour procéder au contrôle des poteaux d'incendie. La Commune leur versait une subvention annuelle de 300,00 € pour le service effectué.

La Commune avait fait procéder à une mission de recensement et de contrôle avec mesure de la pression et du débit des installations de sécurité incendie par le SDEA (Syndicat des eaux et de l'assainissement) en 2019.

Un entretien et un contrôle des installations est à faire tous les 3 ans.

Aussi, il est proposé, de charger le SDEA, par voie de convention, pour une durée de 6 ans, d'une mission portant sur l'expertise et l'entretien des Points d'Eau Incendie (PEI) publics participant à la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI).

Le coût total de cette mission s'élèverait à : 6 240,00 € HT
dont pour le contrôle débit/pression : 3 900,00 € HT
dont pour le contrôle fonctionnel : 2 340,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission portant sur l'expertise et l'entretien des Points d'Eau Incendie (PEI) publics participant à la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, pour un coût de près de 6 240,00 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer la convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Les crédits sont disponibles au budget principal de l'exercice 2023.

Date de publication: 30/08/2023

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07/10 – 12 – DECISION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE A UN JEUNE « PROMETTEUR »

Le Maire expose que le jeune Matthias KONOLD, domicilié à Molsheim, s'est montré particulièrement investi pour notre commune courant du mois de juin 2023.

Il s'est impliqué dans la réalisation d'un état des lieux / diagnostic des clôtures existantes dans la Commune.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à ce jeune « prometteur » qui s'est fortement engagé et qui a ainsi permis de faire mûrir un dossier en cours d'étude par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 € à un jeune « prometteur », Matthias KONOLD, qui s'est particulièrement investi dans les sujets d'intérêt local et notamment l'état des lieux des clôtures existantes dans la commune.

Les crédits seront disponibles au compte 022 – dépenses imprévues au budget principal de l'exercice 2023 en section de fonctionnement.

Date de publication: 30/08/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07 /10 – 13 – AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE ET AU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

La Commune a adhéré à la convention de participation mutualisée en santé complémentaire établie avec le Centre de gestion au 1^{er} janvier 2019, ainsi qu'à la convention de participation mutualisée pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2020.

En raison des résultats déficitaires de la convention Santé pour l'exercice 2021, le contrat en santé complémentaires est majoré à hauteur de 5 % sur l'ensemble des garanties à compter du 1^{er} janvier 2023. Il en est de même pour la convention Prévoyance impactée par une augmentation tarifaire de 15 % pour l'ensemble de ses garanties.

La participation financière de la Commune pour la complémentaire santé et pour le risque prévoyance aux fonctionnaires, agents de droits publics et de droit privé en activité s'établit actuellement comme suit :

Montant et modalités de participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2019 :

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :
 - 120 € par an par agent soit 10 € par mois
 - +72 € par an si le conjoint est aussi couvert soit + 6 € par mois
 - +24 € par an par enfant à charge soit + 2 € par mois
 - 240 € par an pour les familles (couple + 2 enfants minimum) soit 20 € par mois.

Montants et modalités de participation pour le risque prévoyance aux fonctionnaires, agents de droit public et de droit privé en activité :

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :
Le montant unitaire de participation par agent est de 15 € mensuel.
Si le montant de la cotisation est inférieur à la participation de 15 €, la participation qui sera versée à l'agent sera égale au montant de sa cotisation.

Le Maire propose l'augmentation de la participation financière de la Commune aux fonctionnaires, agents de droits publics et de droit privé en activité comme suit :

Pour la complémentaire santé

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
132 € par an par agent soit 11 € par mois
+72 € par an si le conjoint est aussi couvert soit + 6 € par mois
+24 € par an par enfant à charge soit + 2 € par mois
264 € par an pour les familles (couple + 2 enfants minimum) soit 22 € par mois

Pour le risque prévoyance

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :
Le montant unitaire de participation par agent est de 18 € mensuel.
Si le montant de la cotisation est inférieur à la participation de 18 €, la participation qui sera versée à l'agent sera égale au montant de sa cotisation.

Entendu l'exposé du Maire

Vu l'avis du Comité technique auprès du Centre de gestion du Bas-Rhin

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2019 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour adhérer à la convention mutualisée pour la protection sociale complémentaire ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire pour le risque santé : MUTEST ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2019 portant décision d'adhésion à la convention mutualisée du Centre de gestion pour le risque prévoyance

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 juin 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe des augmentations de la participation financière de la Commune aux fonctionnaires, agents de droits publics et de droit privé en activité à compter du 1^{er} août 2023 comme suit :

Pour la complémentaire santé

- c. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- d. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :
132 € par an par agent soit 11 € par mois
+72 € par an si le conjoint est aussi couvert soit + 6 € par mois
+24 € par an par enfant à charge soit + 2 € par mois
264 € par an pour les familles (couple + 2 enfants minimum) soit 22 € par mois

Pour le risque prévoyance

- c. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- d. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :
Le montant unitaire de participation par agent est de 18 € mensuel.
Si le montant de la cotisation est inférieur à la participation de 18 €, la participation qui sera versée à l'agent sera égale au montant de sa cotisation.

1. Prime exceptionnelle liée à l'inflation

L'Etat a annoncé mi-juin des mesures en faveur des agents de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière, notamment le versement d'une prime à tous les agents gagnant moins de 3 250 euros bruts. Cette prime sera comprise, selon le traitement des agents, entre 300 et 800 euros, au prorata du temps de travail et sera versée « d'ici la fin de l'année ».

Les collectivités locales, bénéficiant d'une libre administration, la décision de versement de cette prime exceptionnelle est à la main des exécutifs locaux.

Tous les détails de la mesure ne sont pas connus, mais il devrait revenir aux conseils municipaux de délibérer sur une éventuelle prime exceptionnelle liée à l'inflation et sur son montant.

Date de publication: 31/07/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michèle LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRICUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07 /10 – 14 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : VERSEMENT D'UNE DOTATION DE SOLIDARITE INTERCOMMUNALE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

Le Maire informe les membres du Conseil municipal du versement par la Communauté de communes du Pays Rhénan à ses communes membres d'une dotation de solidarité communautaire.

Les critères pris en compte pour le calcul de la part de chaque commune sont le revenu moyen par habitant (30%), le potentiel financier par habitant (30 %), les surcoûts liés à la hausse de l'énergie pour 40%. Chaque commune perçoit en outre une part forfaitaire de 3 000,00 €.

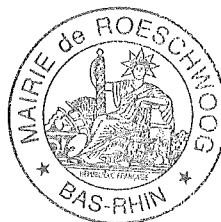
Ainsi, Roeschwoog, recevra une dotation de près de 50 993,00 €.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de cette information.

Date de publication: 30/08/2023

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juillet 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 14
Absent(s) avec procuration(s) : 4
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, KOCHER Marilyn, HUSEJNI Afrim, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : CRICUI Arthur (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à MARTZLOFF Céline), ROCHE Nicolas (pouvoir à DUMOULIN Frédéric), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LORENTZ Michel),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/07 /10 – 15 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : ETUDE RELATIVE AU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DU CAMPING DU STAEDLY

L'Office du Tourisme du Pays Rhénan a missionné la Société Headligh Consulting d'une étude de faisabilité relative au potentiel de développement du camping du Staedly à Roeschwoog.

Le Maire présente l'étude réalisée (juin 2023). Des travaux d'aménagement et de mise aux normes (859 350,00 €), puis la construction de nouveaux locatifs (630 000,00 € HT) sont proposés.

La question de l'accès au Staedly est également étudiée (route et voie cyclable).

Le Maire indique qu'il maintient sa proposition de création d'une nouvelle route entre Roeschwoog et Rountzenheim par des chemins d'exploitation sur le ban de Rountzenheim-Auenheim, de conserver la voie actuelle pour la transformer en voie cyclable et en desserte pour les véhicules qui se rendent au Staedly.

Le Conseil municipal,
PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 30/08/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

[Signature]